

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2346

présenté par  
M. Prud'homme

-----

**AVANT L'ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 2 :

« Une réforme bâclée aux champs d'application temporels comme matériels délibérément flous ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre en cohérence le titre de la section 2 avec ce qu'elle contient réellement.

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.